

Comprimés d'iode

La deuxième phase en cours depuis le 15 février 2010



Dans les deux derniers numéros de CLI-Mag (printemps et automne 2009), nous avons largement parlé de la nouvelle campagne de distribution des comprimés d'iode lancée depuis le 15 juin 2009.

- De juin à décembre 2009, les populations résidant dans un rayon de 10 km autour de la centrale nucléaire de Gravelines ont été invitées à renouveler leur boîte de comprimés d'iode via un bon de retrait à remettre en pharmacie. Ce principe s'appliquait aussi aux écoles, lieux publics, entreprises, PME/PMI, collectivités,...

Le bilan de cette première phase montre que, globalement, sur le plan national, une personne sur deux s'est déplacée en pharmacie. Gravelines est dans le trio de tête des meilleurs élèves.

Les chiffres sont bien moins satisfaisants pour les entreprises, collectivités, PME/PMI, lieux publics... où le taux de couverture tombe en dessous des 25%.

- Depuis le 15 février 2010, les personnes qui ne se sont pas déplacées à la pharmacie ont reçu directement chez elles un courrier accompagné d'une nouvelle boîte de comprimés d'iode.

Monsieur DELALONDE, président de la CLI de Gravelines et président de l'ANCCLI, a souhaité qu'une action spécifique soit menée vers les collectivités, PME/PMI, entreprises et lieux publics afin que les responsables de ces entités mettent à jour leur stock de comprimés. Il a signalé aux autorités responsables que les stocks dits « de proximité » n'ont, eux, toujours pas été renouvelés !

Ces stocks sont destinés aux populations résidant au-delà du rayon des 10 km de la centrale nucléaire ; leur distribution serait assurée par les pouvoirs publics et les collectivités.

Si, malgré les deux phases de cette campagne, vous n'avez pas renouvelé votre boîte de comprimés d'iode, rendez-vous chez votre pharmacien qui vous indiquera la marche à suivre ou appelez la CLI au 03-28-23-81-57.

N'hésitez pas à consulter le site www.distribution-iode.com

distribution-iode.com

Pour tout savoir sur la campagne de distribution d'iode



Site disposant d'un espace questions / réponses

Des représentants des futures Agences Régionales de Santé membres de plein droit des CLI

Dans le cadre de la réforme de l'hôpital et du projet de création d'Agences Régionales de Santé (avant le 1^{er} juillet 2010), la Loi relative à la Transparence et à la Sécurité en matière Nucléaire (TSN) a été modifiée et ajoute les représentants de l'Agence Régionale de Santé (ARS) parmi les personnes pouvant assister de plein droit aux travaux des CLI.

Une circulaire sur la maîtrise des activités au voisinage des installations nucléaires de base

Dans une circulaire du 17 février 2010, Monsieur BORLOO, Ministre de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement Durable et de la Mer (MEEDDM) précise, qu'en accord avec le président de l'Autorité de Sûreté Nucléaire (ASN), il met en place un groupe de travail chargé de définir les modalités de maîtrise des activités au voisinage des installations nucléaires. Les parties prenantes concernées, au premier rang desquelles les collectivités locales, sont associées à cette réflexion.

Conférence Nationale des CLI du 9 décembre 2009

Comme chaque année, l'Autorité de Sûreté Nucléaire et l'ANCCLI ont organisé, le 9 décembre 2009, la 21^e Conférence Nationale des CLI, un rendez-vous annuel qui permet aux représentants des CLI d'échanger sur leurs expériences respectives.

Cette 21^e édition était organisée autour de 3 grands thèmes :

- la poursuite d'exploitation des réacteurs.
- la surveillance de l'environnement.
- l'information du public

Le président et 5 membres de la CLI de Gravelines étaient présents.



CLI plénière, le 1^{er} avril 2010

Ce n'est pas un poisson d'avril : la CLI de Gravelines s'est réunie en séance plénière le jeudi 1^{er} avril, en Mairie de Gravelines.

Une réunion principalement axée sur l'avis de l'ASN sur le bilan d'activité 2009 de la centrale nucléaire et sur les visites décennales (VD3). En effet, dès 2011, le réacteur N° 1 de la centrale nucléaire de Gravelines va être concerné par cette étape importante dans la vie d'un réacteur, qui permet d'autoriser ou non la poursuite de son exploitation.



Secrétariat de la Commission Locale d'Information de Gravelines
Opal'Air Agate
12 rue de Bellevue - 59140 DUNKERQUE
Tél. : 03 28 23 81 57 - Fax : 03 28 65 59 45

Directeur de la publication : Jean-Claude Delalonde - Président de la CLI

Rédaction : secrétariat et bureau de la CLI
Mise en page : Astragale Groupe Garchette
Crédits photos : ASN, EDF et Secrétariat de la CLI
Imprimé sur papier recyclé



L'édito

de Jean-Claude DELALONDE
Président de la CLI

Je me félicite de constater que notre CLI utilise pleinement les nouveaux moyens que la loi de 2006 lui a donnés. Nous avons, à plusieurs reprises, fait réaliser des analyses par des laboratoires indépendants pour vérifier ou compléter les données fournies par la centrale nucléaire et l'Autorité de Sûreté



Nucléaire en matière de rejets dans l'environnement. Récemment, nous avons mis en place un observatoire citoyen de la radioactivité, grâce à l'appui de l'Association pour le Contrôle de la Radioactivité de l'Ouest (ACRO), et, prochainement, nous engagerons, grâce au concours d'experts indépendants, une réflexion sur les questions que nous devons nous poser à l'occasion des prochaines visites décennales qui vont démarrer en 2011 sur le site de Gravelines. Etape importante, puisque l'enjeu est de prolonger la durée de vie de la centrale nucléaire.

Je constate également que nous avons des échanges réguliers avec d'autres CLI et que nous participons activement aux divers groupes de travail nationaux mis en place, notamment, par l'association nationale des CLI (ANCCLI).

La longue marche vers l'expertise indépendante est donc bien engagée. Dommage que les moyens financiers promis par la loi ne soient toujours pas mis en place...

CLI de Gravelines : un pas de plus vers l'expertise indépendante

La CLI de Gravelines a été mise en place en 1987, un peu plus d'un an après les interrogations qui ont suivi l'affaire du nuage de Tchernobyl. Même si cette affaire est une vieille histoire, il y avait à cette époque, et on le comprend, un réel besoin d'information et de transparence sur toutes les questions touchant au nucléaire, surtout ici à Gravelines, près de la plus grosse centrale nucléaire d'Europe de l'Ouest !

Mais il ne suffit pas non plus de faire circuler de l'information et d'être transparents, faut-il encore que le jargon technique qui circule autour du nucléaire soit compris par tous. A la CLI de Gravelines, le besoin de recourir au lexique nucléaro-français et franco-nucléariste pour se comprendre a presque disparu. On constate, depuis quelques années, qu'un effort particulier est fait par l'Autorité de Sûreté Nucléaire (ASN) et aussi par l'exploitant pour expliquer les choses en langage clair et accessible.

Il faut donc honnêtement reconnaître, qu'en 23 ans d'existence, la CLI a permis de trouver un langage commun, chacun ayant fait un effort pour se mettre au niveau des autres. Apprendre à s'écouter et à se comprendre est un des aspects indispensables pour un travail collectif efficace.

L'initiative prise par l'ASN de proposer régulièrement à des membres de la CLI de l'accompagner lors d'inspections, et ce, avec l'accord d'EDF, a d'ailleurs contribué pour beaucoup à l'instauration de ce climat de dialogue et d'ouverture. Cette initiative est reconnue par tous comme très formatrice et très enrichissante.

Une autre initiative intéressante est la publication sur le site Internet de l'ASN, des lettres dites « de suivi » adressées à l'exploitant à la suite des inspections. Cette démarche va dans le sens de la transparence, mais elle mérite d'être améliorée, car la CLI n'en est pas destinataire directement et, surtout, la CLI n'a pas accès aux réponses apportées à ces questions par l'exploitant, comme le rappellent souvent les représentants associatifs.

Néanmoins, et jusqu'à récemment, force est de constater que le rôle de la CLI est resté celui d'un organe d'information à sens unique. Sa capacité à produire des connaissances sur l'impact du site et à émettre des avis a été négligée, voire ignorée, mais les choses évoluent comme le montrent plusieurs exemples :

- Avis de la CLI sur le dossier de passage au MOX des tranches 5 et 6 du CNPE de Gravelines en 2006.
- La participation de la CLI à des expertises indépendantes en 2008 et 2009 (eaux souterraines et canal de rejet).
- L'avis de la CLI sur le dossier du terminal méthanier et sur les interactions possibles avec la centrale nucléaire de Gravelines (2009).
- La mise en place d'une surveillance environnementale indépendante en 2010.
- Une réflexion à l'occasion des 3^e visites décennales.



Sommaire

- La CLI s'implique dans la prochaine visite du réacteur N°1
- www.mesure-radioactivite.fr

Page 2

- La CLI met en place une surveillance environnementale

Page 3

- Campagne comprimés d'iode
- Infos - Brèves

Page 4

Lancement du site Internet

du réseau national de
mesures de la radioactivité
de l'environnement

www.mesure-radioactivite.fr



Le réseau national s'inscrit dans une démarche de progrès visant d'une part à s'assurer de la qualité des mesures de radioactivité fournies par des laboratoires agréés et, d'autre part, à mieux informer les citoyens sur l'état radiologique de l'environnement par une pluralité des sources d'information.

Les données sur la radioactivité de l'environnement comprennent notamment les résultats des mesures réalisées :

- dans le cadre de dispositions législatives ou réglementaires,
- à la demande des collectivités territoriales, des services de l'Etat et de ses établissements publics,
- par tout organisme public, privé ou associatif, et dont l'organisme détenteur des résultats demande leur diffusion sur le réseau national.

Ces mesures doivent obligatoirement être effectuées par des laboratoires agréés ou par l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (IRSN).

Le Réseau national est développé sous l'égide de l'Autorité de Sûreté Nucléaire. Sa gestion en a été confiée à l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (IRSN).



Le bulletin d'information de la CLI de Gravelines

Pour la deuxième année consécutive, une expertise indépendante est demandée par la CLI

Le 26 novembre 2009, des membres de la CLI sont invités à participer à une inspection avec l'Autorité de Sûreté Nucléaire (ASN) sur le thème des rejets. A cette occasion la CLI demande à faire ses propres analyses pour les comparer à celles faites par l'exploitant et l'ASN.

Les prélèvements portent sur les eaux du canal de rejets, les eaux dites à mi-rejet et la station atmosphérique située sous le vent de la centrale nucléaire.

La CLI propose de confier les analyses à l'ACRO (Association pour le Contrôle de la Radioactivité dans l'Ouest) et à l'ULCO (Université du Littoral).

Les résultats sont tout à fait rassurants, il existe une très bonne concordance entre ces résultats et ceux d'EDF et de l'ASN, et ce à des valeurs bien en dessous des limites réglementaires.

La CLI a souhaité mesurer d'autres paramètres que ceux mesurés par EDF et l'ASN (essentiellement le tritium et l'activité bêta globale) en s'intéressant aussi aux mesures physico-chimiques, notamment au regard du devenir d'une partie des eaux du canal de rejet qui serviront peut-être à réchauffer le méthane du terminal méthanier, si ce projet se réalise.

Là aussi, des résultats très rassurants puisque les analyses physico-chimiques donnent des valeurs classiques d'une eau de mer.

CLI de Gravelines					
Comparaison des résultats des mesures contradictoires réalisées sur les prélèvements effectués lors de l'inspection du 26 novembre 2009					
	LIEU	ACRO	ULCO	ASN	EDF
ACTIVITE BETA GLOBAL					
Eau du canal de rejet (aliquote journalier)	Canal de rejet			17 (+/- 7)	
Canal de rejet - Eau à mi-rejet				12 (+/- 4)	11 (+/- 2)
TRITIUM					
Eau du canal de rejet	Canal de rejet	23 (+/- 4)		15 (+/- 7)	16 (+/- 3)
Canal de rejet - Eau à mi-rejet		45 (+/- 5)		35 (+/- 10)	42 (+/- 4)
Prélèvement Air atmosphérique					
	Station Atmosphérique sous le vent du CNPE	< 7		< 2,5	< 1,1
POTASSIUM					
K (Potassium) en mg/l	Canal de rejet		300	300 (+/- 42)	
K (Potassium) en mg/l	Canal de rejet-Mi-rejet			410 (+/- 44)	350

La CLI s'implique dans la prochaine visite décennale du réacteur N°1 de la centrale nucléaire de Gravelines

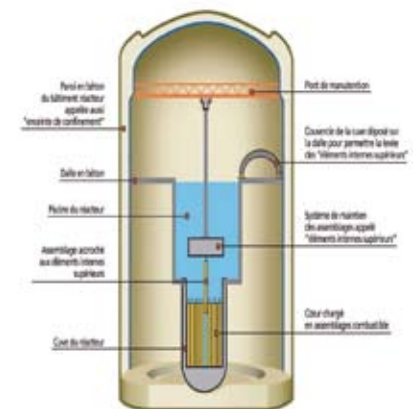
Les VD3 (3^e visites décennales) des réacteurs de 900 MWe sont fondamentales dans la connaissance précise de l'état des réacteurs et dans l'analyse de la capacité d'EDF à poursuivre leur exploitation.

L'arrêt des réacteurs pour leur VD3 est l'occasion d'effectuer de nombreux contrôles visant à s'assurer du bon état des équipements, de réaliser les épreuves du circuit primaire principal, ainsi que de l'enceinte de confinement, et de mettre en œuvre les modifications définies à la suite du réexamen de sûreté et destinées à améliorer le niveau de sûreté de l'installation.

A l'issue de ces VD3, EDF remettra à l'ASN et aux ministres chargés de la sûreté nucléaire un rapport comportant les conclusions du réexamen de sûreté, qui inclura des éléments concernant le plan de gestion du vieillissement mis en place par EDF. L'ASN fera ensuite part de sa position sur l'aptitude du réacteur à la poursuite d'exploitation, en conservant toutefois la possibilité de proposer à tout moment au Gouvernement de suspendre l'exploitation d'une installation pour des motifs de sûreté, voire de l'imposer en cas de risque grave et imminent.

L'exemple des expertises pluralistes réalisées au cours des dernières années dans le cadre des visites décennales, et en particulier le cas de la CLI de Fessenheim, montre que certains acteurs ont d'ores et déjà pu mettre en œuvre des démarches approfondies afin d'accompagner les étapes les plus importantes de l'exploitation des centrales nucléaires.

Dans ce contexte, la CLI de Gravelines souhaite mettre en place un groupe de travail ad hoc et s'entourer de toutes les compétences nécessaires pour mener à bien son implication dans les VD3 de la centrale de Gravelines.



Pour cela, plusieurs niveaux d'implication ont été identifiés et proposés par l'ASN :

- Le niveau 1 correspond à une information de la CLI par l'ASN, qui peut éventuellement être complétée par une présentation des travaux réalisés sur un thème précis.
- Le niveau 2 correspond à la possibilité de réaliser une expertise pluraliste sur un thème précis.
- Le niveau 3 correspond à une expertise pluraliste du type de celle réalisée pour le réacteur n°1 de Fessenheim, par la CLI de Fessenheim, avec l'appui du GSIEN (Groupement des Scientifiques pour l'Information sur l'Énergie Nucléaire).

Lors de sa réunion Plénière du 1^{er} avril, la CLI de Gravelines a demandé les conseils de Mme SENÉ, vice-présidente de l'ANCCLI et du Comité Scientifique de l'ANCCLI et présidente du GSIEN, groupement d'experts qui a déjà œuvré sur les VD de la centrale de Fessenheim et qui dispose d'une expérience reconnue en ce domaine.

Mme SENÉ accompagnera la CLI de Gravelines dans son travail d'expertise lors de la VD 3 du réacteur N°1.

La CLI met en place

une surveillance environnementale indépendante autour de la centrale nucléaire de Gravelines

Dans l'esprit des dispositions de la Loi sur la Transparence et la Sécurité en matière Nucléaire (article 22 loi TSN) et du décret du 12 mars 2008 relatif aux CLI, la CLI de Gravelines s'investit sensiblement sur les questions d'expertise et de surveillance environnementale indépendante.

En septembre 2008 et novembre 2009, la CLI, à l'invitation de l'Autorité de Sûreté Nucléaire (ASN), a participé à des inspections au cours desquelles elle a demandé à pouvoir effectuer des prélèvements (eaux souterraines et eaux du canal de rejet) pour faire ses propres analyses et en comparer les résultats à ceux de l'exploitant et de l'ASN.

Ces inter-comparaisons n'ont pas montré de divergences particulières dans les résultats mais ont néanmoins pu mettre en évidence quelques difficultés dans l'accès aux prélèvements, dans la sélection d'un laboratoire compétent et indépendant ou encore dans la liste des paramètres suivis réglementairement (peu de physico-chimie).

Fin 2009, à l'initiative de la Commission «Sécurité des populations» de la CLI, un suivi environnemental de la radioactivité autour de la centrale nucléaire de Gravelines a été proposé. Un partenariat a été établi avec l'ACRO (Association pour le Contrôle de la Radioactivité dans l'Ouest) qui possède une bonne expérience dans ce domaine au travers de son observatoire citoyen de la radioactivité.

Le 5 février 2010, un groupe de travail composé de membres de la CLI de Gravelines et de l'ACRO a examiné les modalités de cette surveillance indépendante de l'environnement. Un déplacement sur le terrain a permis d'identifier les lieux où des prélèvements pourraient être effectués ainsi que la nature des supports qui pourraient être étudiés.

Le plan de surveillance environnementale



Les supports prévus :

- Des algues, mousses, eau de mer, moules et sédiments, en amont et en aval du canal de rejet de la centrale (Platier d'Oye, Plage de Grand-Fort-Philippe, Jetée des Huttes, Digue du Clipon).
- Des légumes divers (salades, choux, ...) dans les jardins familiaux de Gravelines.

Un partenariat avec le collège Pierre et Marie Curie

Une classe de 5^e du Collège Pierre et Marie Curie, à Gravelines, mobilisée par le professeur de sciences physiques, participe aussi à l'opération.

Le 30 mars 2010, des représentants de l'ACRO (Association pour le Contrôle de la Radioactivité dans l'Ouest) et des membres de la CLI sont intervenus en classe pour expliquer aux enfants les notions de base de la radioactivité.

Ces explications ont été suivies de prélèvements d'eau (pluviomètre), de terre et d'herbe dans l'enceinte même du collège.

Les résultats seront restitués et expliqués aux élèves lors d'une nouvelle intervention au mois de juin 2010.



Les dates de prélèvements et d'actions

Les prélèvements sur le terrain en amont et en aval de la centrale (voir carte) ont été effectués le mercredi 31 mars 2010. Les prélèvements dans les jardins familiaux (légumes) se feront au mois de juin 2010.

Des membres de la CLI participent à ces deux opérations.



Les analyses prévues

Les analyses portent essentiellement sur la radioactivité gamma et sur le tritium.

L'analyse par spectrométrie gamma inclut le dosage des radioéléments artificiels (cobalt-57, cobalt-58, cobalt-60, ruthénium-rhodium-106, argent-110m, iode-129, iode-131, césium-134, césium 137, europium-154, américium-241) et des radioéléments naturels (potassium-40, béryllium-7, chaîne de l'uranium-238, chaîne du thorium-232, chaîne de l'uranium-235).

Avenir du réseau

L'objectif est d'effectuer deux campagnes de prélèvements par an (mars et octobre), d'étendre ce réseau à des points situés plus à l'intérieur des terres, et de pérenniser le fonctionnement de ce réseau.

Les supports utilisés pourraient être diversifiés si le besoin s'en fait sentir. Les résultats pourront être comparés à ceux du suivi environnemental réalisé par l'exploitant et l'IRSN sur des supports similaires.

Par ailleurs, l'ACRO ayant comme objectif de mettre en place un suivi sur l'ensemble du Littoral Manche - Mer du Nord, la CLI pourrait participer à une réflexion sur les moyens d'étendre ce réseau au-delà de la zone des 10 km autour du CNPE de Gravelines, à l'Ouest et à l'Est.

Financement

La mise en place du réseau a pu être financée sur le budget propre de la CLI en 2009 et 2010. La pérennisation de ce réseau ne peut néanmoins être assurée que si des crédits supplémentaires sont trouvés pour les années suivantes.

Si le réseau devait être étendu au-delà de la zone des 10 km, des financements autres que les financements habituels de la CLI devront être trouvés (Agence de l'Eau, Conseil Général du Pas-de-Calais, Conseil Régional, ...).